

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 2 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize le deux juillet à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Adjoints.

Mme Raymonde BENOUFFA, M Franck JOSSET, Mme Sylvie LABBE, M Michel LEFEUVRE, Mme Anne-Claude MORIN, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT ABSENT(ES) :** Mme Solenne ZUNDEL, M Jean-Baptiste CORDON, M Jean-René JOUFFE

Secrétaire de séance : M JOSSELIN Hervé

-----

**Délibération 1            AVENANT AU MARCHÉ DE L'ENTREPRISE  
EIMH (désamiantage, démolition)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont reçu en même temps que la convocation le courriel relatant l'expertise réalisée par le cabinet LOTOUX ESPACE INGENIERIE au sujet de la charpente métallique du bâtiment racheté à la coopérative du Gouessant. Celui-ci met très clairement en avant les faiblesses de cette charpente et conclut que la transformation en hall de sport ne semble pas réaliste.

Monsieur JOSSELIN a pris contact avec l'entreprise qui a eu le marché pour le désamiantage et la démolition du reste du site pour avoir un complément de devis pour la démolition du bâtiment qui devait être conservé. Il rappelle que le désamiantage de ce bâtiment était prévu dans le devis initial. Le devis pour travaux supplémentaire s'élève à 8 790.00 € HT. Les membres du conseil souhaitent se rendre sur place avant de prendre une décision sur les suites à donner à ce dossier.

Après cette visite, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De faire démolir le bâtiment qui devait servir à la réalisation du hall de sport compte tenu de la vétusté de sa charpente,

D'accepter le devis pour travaux supplémentaires d'un montant de 8 790.00 € HT de l'entreprise EIMH,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Ordre du jour :

**Délibération 1            Avenant au marché de l'entreprise EIMH (désamiantage,  
démolition)**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 2 JUILLET 2016**

**SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL**

M DAULY Philippe, Maire	
M JOSSELIN Hervé, Adjoint	
Mme ABBE Madeleine, Adjointe	
M RAFFRAY Marcel, Adjoint	
Mme BENOUFA Raymonde, Conseillère	
M CORDON Jean-Baptiste, Conseiller	excusé
M JOSSET Franck, Conseiller	
M JOUFFE Jean-René, Conseiller	excusé
Mme LABBE Sylvie, Conseillère	
M LEFEUVRE Michel, Conseiller	
Mme MORIN Anne-Claude, Conseillère	
M OLERON Michel, Conseiller	
Mme ROUSSIN Danielle, Conseillère	
Mme SOULABAILLE Stéphanie, Conseillère	
Mme ZUNDEL Solenne, Conseillère	excusée

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 2 JUILLET 2016**